



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

6024^e séance

Mercredi 26 novembre 2008, à 10 h 45
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Urbina	(Costa Rica)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Belgique	M. De Gucht
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. La Yifan
	Croatie	M. Jurica
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Shcherbak
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Mantovani
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Panama	M. Arias
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
	Viet Nam	M. Hoang Chi Trung

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Quatrième rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission de
l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
(S/2008/728)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 11 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Quatrième rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2008/728)

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la République démocratique du Congo et du Rwanda des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Ileka (République démocratique du Congo) et M. Nsengimana (Rwanda) prennent place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Alan Doss, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Doss à prendre place à la table du Conseil.

Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Karel De Gucht, Ministre des affaires étrangères de Belgique.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du quatrième rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, publié sous la cote S/2008/728.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2008/703, qui contient le texte d'une lettre datée du 31 octobre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Alan Doss, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, à qui je donne la parole.

M. Doss (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de pouvoir participer au Conseil aujourd'hui au moment où il entame l'examen du quatrième rapport spécial du Secrétaire général sur la situation de la République démocratique du Congo (S/2008/728). La République démocratique du Congo se trouve à un tournant. Les combats qui ont éclaté dans la partie est du pays, entraînant de graves conséquences humanitaires, nous rappellent que la paix et la stabilité globales dans le pays ne peuvent être instaurées sans s'attaquer aux causes profondes du conflit dans ses régions orientales troublées.

Plus de 250 000 personnes ont été directement touchées par la reprise des hostilités. Au total, un quart de la population du Nord-Kivu est actuellement déplacée. C'est le manque de volonté et de capacité concernant la mise en œuvre des nombreux accords intercongolais et régionaux conclus qui a conduit à la reprise des graves hostilités à la fin du mois d'octobre.

Nous appelons toutes les parties à respecter les accords conclus et à reprendre le processus politique établi par les cadres de Nairobi et de Goma. Nous saluons à cet égard les efforts politiques soutenus déployés ces dernières semaines sur le plan international, régional et bilatéral pour régler la crise actuelle.

Je me réjouis de noter que le premier cycle de pourparlers mené par l'Envoyé spécial, M. Obasanjo, a abouti à un cessez-le-feu, et que le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) et d'autres groupes armés ont opéré un retrait, afin de créer une zone de séparation entre les forces combattantes, dans la partie nord de la moitié sud du Nord-Kivu. À l'issue de consultations avec le Secrétaire général à New York

cette semaine, le Président Obasanjo retournera dans la région vendredi pour poursuivre les efforts qu'il déploie en faveur des parties et des États voisins. La mission de médiation du Président, M. Obasanjo, vise également à traiter le problème persistant de la présence de groupes armés rwandais, composés de membres des ex-forces armées rwandaises et des Interahamwe, et des Forces démocratiques de libération du Rwanda, dans l'est de la République démocratique, ainsi qu'à assurer le suivi du communiqué de Nairobi.

Les événements récents ont eu des répercussions profondes sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et sur la manière dont elle met en œuvre son mandat. Déjà trop sollicitée, la Mission a dû assumer la pleine responsabilité de la protection des principales zones peuplées du Nord-Kivu et appuyer la fourniture de l'aide humanitaire.

Un effort considérable de reconfiguration a été entrepris afin de renforcer la présence de la MONUC dans le Nord-Kivu, y compris à partir de la province elle-même. C'est pourquoi, nous sommes très reconnaissants au Conseil d'avoir autorisé les ressources supplémentaires que j'ai demandées au début du mois d'octobre. Ces renforts nous donneront une marge de manœuvre pour faire avancer les initiatives politiques et diplomatiques. Dans le même temps, nous devrions être pleinement conscients que ces contingents supplémentaires ne seront pas sur le terrain avant quelques mois, au plus tôt, et cela prendra probablement plus de temps, malgré les efforts actuels visant à mobiliser et déployer ces renforts le plus rapidement possible.

C'est pourquoi nous avons appuyé, et continuons de le faire, les appels en faveur du déploiement d'une force multinationale à titre de mesure provisoire, en attendant le renforcement complet de la MONUC. Nous devrions également garder à l'esprit que la présence de la MONUC ne devrait pas se substituer aux autorités et aux forces de sécurité nationales dans leur responsabilité de protéger les civils et de protéger le territoire de la République démocratique du Congo.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les récentes attaques lancées contre des civils et par les exécutions illégales de personnes dans des zones ravagées par le conflit, et nous les déplorons. Nous avons averti que ces actes constituent des crimes de guerre et qu'ils seront poursuivis.

Nous attendons avec intérêt un vaste débat avec les membres du Conseil sur le rôle futur de la MONUC, sur la façon dont elle peut adapter son mandat aux nouvelles réalités et gagner en efficacité, particulièrement dans l'aide qu'elle apporte aux Congolais, dans la consolidation de la paix et dans l'édification d'un meilleur avenir pour le pays.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Doss pour son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Ileka (*République démocratique du Congo*) : Monsieur le Président, prenant la parole pour la première fois au sein du Conseil, qu'il me soit d'abord permis de m'acquitter de l'agréable devoir de vous féliciter pour la manière dont vous présidez le Conseil de sécurité, au cours du mois de novembre. Je voudrais également me faire l'écho de l'unanimité avec laquelle la présidence chinoise du mois passé a été saluée. Je souhaiterais remercier très sincèrement le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, pour les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer en faveur du retour de la paix en République démocratique du Congo, et surtout le remercier pour la désignation du Président, M. Olusegun Obasanjo, en qualité d'Envoyé spécial des Nations Unies pour l'est de la République démocratique du Congo.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour saluer la présence parmi nous de M. Karel De Gucht, Ministre des affaires étrangères du Royaume de Belgique, à qui je souhaite la bienvenue à New York. Cette réunion me permet enfin de saluer un ami, M. Alan Doss, Représentant spécial du Secrétaire général. Je lui suis gré de sa présentation du quatrième rapport spécial (S/2008/728), et je voudrais lui rendre hommage pour le caractère essentiel de son allocution.

Je commencerai par évoquer M. Tony Blair, ancien Premier Ministre britannique. On se souviendra que le 2 octobre 2001, dans sa déclaration devant la conférence annuelle de son parti, et en invoquant un devoir moral de fournir une assistance militaire et humanitaire internationale dans tout pays en besoin, il soulignait à propos :

« Si le monde continue d'ignorer les souffrances des pays africains, à l'image de la République démocratique du Congo, ravagée par la guerre, cela engendrerait de la colère et de la frustration, qui pourraient menacer la stabilité globale. »

J'ose faire miens ces propos du Premier Ministre britannique. J'ai toujours affirmé la nécessité d'une réflexion sérieuse et approfondie sur les causes profondes, lointaines et immédiates du conflit actuel, susceptible de permettre à la communauté internationale de prendre toutes les mesures qui s'imposent en vue du retour à la normalité dans la région des Grands Lacs dans son ensemble, afin de l'extirper du chaos et de la désolation. Trois cent mille morts au Burundi, près d'un million de morts au Rwanda, 5 millions de morts en République démocratique du Congo. Monsieur le Président, ça suffit.

Jusqu'où devons-nous continuer dans l'horreur? Et quelle en est la justification? Aujourd'hui le monde entier salue la décision du Conseil de sécurité, de donner suite à la demande du Secrétaire général, augmenter temporairement les effectifs autorisés du personnel militaire et des unités de police de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Cela est important, afin de renforcer la capacité de la MONUC de réellement protéger la population civile congolaise, victime d'une catastrophe humanitaire évidente, comme l'a si bien souligné M. Doss, de violations massives des droits de l'homme, plus particulièrement les violences faites aux femmes et aux enfants. Le responsable direct, un chef de guerre qui, au travers de pas de danse, majestueux, certes, continue de défier en toute impunité toute la communauté internationale, plus de six ans après qu'il a été qualifié par cette même communauté internationale de criminel de guerre. Ce monsieur se comporte comme si l'occupation définitive de l'est du Congo était en préparation, avec, hélas, la complicité de certains de mes compatriotes. D'autres responsabilités au niveau régional existent. Elles sont plus importantes que cette responsabilité directe, mais moindres qu'une autre responsabilité, plus globale celle-là.

S'agissant des responsabilités régionales, les relations avec le Rwanda n'ont peut-être pas encore fourni les résultats escomptés. Beaucoup en effet reste à accomplir. Toutefois, les entretiens sont à tous les points de vue pleins d'enseignements et comportent des éléments encourageants qui permettent d'entrevoir, malgré les difficultés, les signes d'une possible sortie de crise. Il s'agit pour nous de trouver le juste point d'équilibre entre les revendications affichées rwandaises et les préoccupations légitimes congolaises.

Je voudrais brièvement revenir sur l'ancien Premier Ministre Tony Blair. Je me pose la question de savoir pourquoi la communauté internationale continue de vouloir humilier toute la mosaïque des peuples et ethnies qui composent la nation congolaise au nom d'un crime auquel aucun Zaïrois ou Congolais n'a jamais participé. La question est posée.

La République démocratique du Congo a besoin de paix. Nous en avons besoin pour nous attaquer à d'autres défis tout aussi dantesques. Nous avons à rétablir des équilibres qui ont cessé d'exister, à reconstruire un État performant soucieux des droits les plus élémentaires de ses citoyens et ce sur des bases saines et démocratiques – un État capable d'assurer une paix durable, accompagnée d'un développement durable, tant pour la République démocratique du Congo que toute la région des Grands Lacs.

Un État, enfin, empreint des objectifs les plus élevés de l'humanité, que sont la paix, la justice et la prospérité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. De Gucht (Belgique) : Lors de la réunion Arria d'hier consacrée à la République démocratique du Congo (RDC), les représentants des organisations non gouvernementales ont témoigné de la situation humanitaire catastrophique à l'est de la RDC. Des millions de personnes sont mortes au Congo ces 10 dernières années. La vague de violence actuelle vient malheureusement y ajouter son lot de souffrance. Des milliers de gens ont quitté leur foyer.

Je salue les efforts de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de Sécurité en particulier, qui continuent à s'investir pleinement dans la résolution de la crise au Congo. Au-delà des efforts louables du Secrétaire général, notamment à travers son Envoyé spécial, le Président Obasanjo, il faut bien sûr souligner l'action de la MONUC, qui constitue la plus grande opération de maintien de la paix au monde et dont les moyens viennent d'être renforcés suite à l'adoption de la résolution 1843 (2008).

La MONUC joue un rôle important et cela mérite d'être souligné. À la veille des discussions sur le renouvellement de son mandat, qui doit avoir lieu avant la fin de l'année, un débat sur la façon dont nous pouvons maximiser le fonctionnement de cet outil à notre disposition s'impose. C'est d'ailleurs la teneur de

l'une des conclusions du rapport que le Secrétaire général vient de nous soumettre.

Je voudrais livrer au Conseil quelques réflexions, notamment sur les causes profondes du conflit, que nous devrions garder à l'esprit lors d'une telle discussion.

La misère humaine à l'est de la RDC continue d'être alimentée par un cocktail mortel de deux ingrédients : l'absence quasi-totale de toute autorité d'État effective combinée à l'abondance des richesses naturelles et son exploitation à des fins de guerre. Il faut, à mon avis, pleinement tenir compte de ces causes du conflit dans la formulation du mandat de la MONUC afin de pouvoir en maximiser son efficacité.

Ce n'est un secret pour personne que l'armée congolaise se trouve en piteux état. Les combats contre le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) ont démontré que les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) sont mal préparées, structurées et commandées. L'État n'arrive pas à établir son autorité sur de vastes zones dont certaines sont entre-temps administrées par le CNDP. Au Nord-Kivu, l'armée congolaise n'existe quasiment plus. Cette armée, qui est en partie désintégréée et dont certains éléments se retournent contre la population, à défaut d'être correctement payés et soutenus, peut difficilement constituer, à court terme, le seul outil sur lequel la communauté internationale, à travers la MONUC, s'appuie afin de restaurer l'autorité de l'État.

Il faut, dès lors, se poser la question de savoir si la notion des opérations conjointes de la MONUC avec les FARDC ne devrait pas être redéfinie. Que les membres soient rassurés, je ne plaide pas en faveur d'une MONUC qui ferait, de manière autonome, la guerre contre tous les groupes armés à l'est du Congo. Il y a toujours lieu de coopérer et de soutenir les autorités congolaises mais les FARDC peuvent difficilement constituer le seul socle de notre stratégie contre les groupes armés, qu'ils soient étrangers ou congolais.

La MONUC devrait davantage venir en premier plan et jouer un rôle plus proéminent dans ces opérations contre les groupes armés. Cela exige de la part de la MONUC, un meilleur encadrement, accompagnement, voire même si nécessaire la prise de commande de certaines opérations, comme cela a été le cas pour certaines opérations par le passé.

Personne ne peut nier que les richesses naturelles à l'est du Congo constituent un des motifs principaux du conflit en cours. Toute stratégie qui se veut efficace, doit consacrer une attention prioritaire à cette dimension. S'atteler aux sources de financement des groupes armés pourrait se révéler plus efficace que toute autre stratégie militaire. Cette considération mérite d'être davantage prise en compte lors de la planification des opérations. La MONUC devrait également utiliser au maximum ses pouvoirs en matière d'inspection afin de mettre un terme non seulement au trafic illégal d'armes mais également à l'exploitation et au commerce illégaux de matières premières tel que le coltan ou la cassitérite. Une telle action de la MONUC peut se faire dans un cadre plus large où la communauté internationale appuie les autorités congolaises à rétablir leur contrôle sur l'exploitation des ressources naturelles. À cet égard, nous pensons à des mécanismes de traçage ou de certification tels qu'évoqués par le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo lors du Sommet de Nairobi, le 7 novembre dernier.

S'atteler aux causes profondes du conflit est essentiel mais ne permettra pas d'alléger les souffrances de la population dans les Kivu à court terme. Cette population attend beaucoup de la MONUC dans ce domaine. Les moyens de la MONUC sont limités et elle ne peut pas agir partout tout le temps. Mais là où elle est présente, où elle peut être déployée à temps et où des civils sont en danger, elle doit agir. Ceci est prioritaire. Il devrait être absolument clair que la MONUC peut dans ce cas agir de manière autonome et qu'elle le fera en conformité avec son mandat.

Les règles d'engagement devraient clairement traduire le mandat de la MONUC et là où des ambiguïtés persistent, le mandat devrait être clarifié. Cela sous-entend, à notre avis, également que là où des éléments incontrôlés des FARDC seraient à l'origine des exactions contre la population, la MONUC devrait pouvoir agir et cela selon la logique même du mandat de protection de la population civile dont elle dispose.

La Belgique inscrit son action politique et diplomatique dans celle de l'Union européenne qui joue notamment un rôle actif dans le cadre de la facilitation internationale. L'option d'une éventuelle action européenne à l'appui des efforts de la MONUC a été évoquée ces dernières semaines. Pour sa part, la Belgique y reste favorable et serait prête à y contribuer. À l'heure actuelle cependant, nous devons examiner d'urgence comment nous pouvons fournir à la

MONUC les moyens qui lui ont été attribués à travers la résolution 1843 (2008).

Au niveau belge, nous examinons les besoins formulés par le Département des opérations de maintien de la paix. Je suis confiant que la Belgique pourra prochainement annoncer une contribution au niveau des moyens de transport aérien, au niveau de la collecte et du traitement de renseignements et éventuellement en matière de formation.

Je voudrais terminer mon intervention en exprimant mon appréciation pour le travail remarquable accompli par ceux et celles qui travaillent en RDC dans des conditions difficiles pour faire en sorte que la paix puisse revenir enfin dans ce grand pays au cœur de l'Afrique.

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auxquels les membres du Conseil sont parvenus, je demande à tous les orateurs de bien vouloir limiter leurs déclarations à une durée maximale de cinq minutes, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont invitées à distribuer une copie du texte et à en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à mon tour à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général de son exposé, à souhaiter la bienvenue au représentant de la République démocratique du Congo et au représentant du Rwanda, et, bien entendu, à remercier le Ministre des affaires étrangères de la Belgique de sa déclaration et de sa présence parmi nous aujourd'hui pour examiner cette importante question.

Je soulèverai certains points plus en détail lors des consultations mais, puisque la présente réunion est ouverte à beaucoup plus de membres, il y a juste deux observations que je souhaiterais dès à présent faire.

La première de ces observations est que nous tenons à réaffirmer notre très ferme appui à l'Envoyé spécial, le Président Obasanjo. Nous nous félicitons vivement de sa nomination et sommes prêts à le soutenir de la manière qu'il jugera utile. Nous pensons que ses activités ont déjà eu un impact positif important en permettant de recentrer le débat sur la nécessité de trouver une solution politique à la crise dans l'est de la République démocratique du Congo. L'Envoyé spécial s'occupe déjà de réunir les parties, et je crois savoir qu'il un autre voyage dans la région

prévu pour la fin de la semaine. Nous lui souhaitons tous nos vœux de succès et nous appelons la communauté internationale à lui apporter tout le concours dont il peut avoir besoin dans les prochaines semaines. Comme je l'ai dit auparavant, c'est certainement ce que nous entendons faire.

La deuxième observation est que j'aimerais souligner l'importance que revêt le déploiement le plus tôt possible de 3 100 personnes au titre des effectifs supplémentaires que le Conseil de sécurité a décidé d'accorder à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) dans sa résolution 1843 (2008). Nous croyons savoir qu'un délai de deux mois a été fixé pour ce déploiement. Il nous semble que c'est un peu trop long. Dans certains autres cas, et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban est l'exemple qui vient immédiatement à l'esprit, il a été possible de déployer des troupes en l'espace de quelques semaines. Nous pensons que la situation en République démocratique du Congo est l'une de celles qui bénéficierait du déploiement d'effectifs supplémentaires le plus rapidement possible.

Nous sommes prêts à appuyer les efforts du Secrétariat pour identifier des pays qui pourraient fournir des contingents. Nous sommes prêts à aider les pays fournissant des contingents à déployer leurs propres forces, et nous sommes prêts à fournir du matériel et, si nécessaire, du personnel pour aider à exécuter des tâches spécialisées, notamment dans les secteurs du commandement et du renseignement.

Telles étaient les deux observations que je voulais faire dans la salle.

M. Kafando (Burkina Faso) : Je voudrais remercier tout d'abord M. Alan Doss pour la synthèse qu'il vient de nous faire du rapport du Secrétaire général (S/2008/728) et le féliciter ainsi que tout le personnel de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour leur engagement et le rôle déterminant qu'ils jouent pour la sauvegarde de la paix dans l'est de la République démocratique du Congo, nonobstant hélas tous les obstacles. Il me plaît également de saluer le Ministre des affaires étrangères de la Belgique dont nous avons apprécié l'importante déclaration sur la question à l'examen.

Je dois aussi remercier le Représentant permanent de la République démocratique du Congo, en attendant

d'écouter certainement mon collègue du Rwanda, pour son éclairage sur la situation.

Les exactions multiples dans l'est congolais sont, il n'est que juste de le reconnaître et de le dire, à leur paroxysme, ce que ne peut tolérer aucune conscience humaine. L'escalade de la violence armée depuis la reprise des hostilités en août dernier a engendré une situation humanitaire et sécuritaire des plus catastrophiques qu'attestent le dénuement total dans lequel vivent les personnes déplacées, les attaques aveugles contre les populations civiles, les violences sexuelles et les massacres de civils à motivation ethnique.

On le voit, la situation est lourde de dangers et il faut même craindre des risques de carnage et une possible extension du conflit à la sous-région. Dans ces conditions, toutes les initiatives pouvant aider au règlement de la crise ne peuvent qu'être salutaires.

Nous soutenons fortement les actions politiques entreprises aux niveaux international et sous-régional pour parvenir à un tel règlement. C'est donc dire que nous observons avec beaucoup d'intérêt la médiation entreprise par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Olusegun Obasanjo, et M. Benjamin Mkapa, Envoyé spécial de la Communauté de développement de l'Afrique australe dans la région des Grands Lacs. D'ores et déjà, grâce à leurs efforts conjugués, un cessez-le-feu a été obtenu. Pour les aider à aller de l'avant, ils ont besoin du soutien ferme et de la pleine coopération des parties et aussi de la communauté internationale.

Nous sommes persuadés que seule une solution politique peut résoudre durablement la crise, et il est également capital que les États de la région, en particulier la République démocratique du Congo et le Rwanda, intensifient leurs efforts pour rendre effectifs les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du processus de Nairobi. Nous exhortons en conséquence l'ensemble des acteurs à résoudre les questions de fond qui les opposent, en particulier la menace que posent les groupes armés étrangers et nationaux en République démocratique du Congo.

Il est indispensable que les recommandations issues des initiatives au plan bilatéral, régional et international entreprises début novembre puissent rétablir les conditions de confiance en vue d'une relance du dialogue politique. Nous n'aurons de cesse de le répéter, les processus de Nairobi et de Goma

offrent des bases crédibles de rétablissement de la paix dans cette région.

En dépit des efforts qu'elle déploie pour s'acquitter de son mandat, la MONUC assiste, presque impuissante, au drame humain qui se joue sur le terrain. Face à la débâcle et à la quasi-désintégration des forces armées du Congo et aux critiques à son encontre, la MONUC reste le seul rempart des populations fuyant la violence des combats.

C'est, consciente des risques d'aggravation de la situation, que ma délégation a appuyé la résolution 1843 (2008) visant à renforcer les capacités de la MONUC pour s'acquitter de sa mission de protéger les populations civiles. Il nous souviendra que lors des consultations passées, le Secrétariat avait assuré les membres du Conseil que le mandat de la MONUC, placé sous le Chapitre VII de la Charte, était suffisamment robuste pour lui permettre de s'acquitter de sa mission.

Cependant, des contraintes objectives, notamment l'inaction des forces armées congolaises, ne lui permettent pas d'engager seule l'affrontement avec les groupes armés illégaux. Il importe par conséquent que dans le cadre du renouvellement de son mandat cette question de la révision du mandat de la MONUC soit examinée avec beaucoup d'attention et beaucoup de circonspection eu égard essentiellement à l'aggravation continue de la situation sécuritaire et humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo.

Encore une fois, le drame humain qui se joue sur le terrain interpelle l'ensemble de la communauté internationale pour que soient trouvées sans délai des solutions viables qui prennent en compte la responsabilité de protéger les populations civiles, ainsi que le devoir de poursuivre et de punir les auteurs de toutes les atrocités commises dans le cadre de ce conflit.

Le Conseil de sécurité se doit de continuer à appeler l'ensemble des protagonistes au respect du droit international humanitaire et à envisager, tout naturellement, des mesures contre les auteurs de graves violations des droits de l'homme et autres atrocités, notamment les crimes de guerre, les génocides et les violations flagrantes du droit international humanitaire.

Pour terminer, ma délégation réitère son ferme soutien à la MONUC et souhaite que, renforcée, celle-ci puisse faire face aux nombreux défis sécuritaires et humanitaires dans l'est de la République démocratique

du Congo et soutenir ainsi les efforts en cours en vue d'un règlement politique définitif de la crise.

M. Dabbashi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*): Tout d'abord, je voudrais remercier M. Alan Doss, Représentant spécial du Secrétaire général, pour son exposé.

La détérioration de la situation sécuritaire dans l'est de la République démocratique du Congo a provoqué une grave situation humanitaire. La population civile a subi des massacres, des viols et le recrutement d'enfants dans des groupes armés, autant de crimes que nous condamnons, et nous appelons à ce que leurs auteurs soient retrouvés et traduits en justice. Cela devrait être fait de façon impartiale, que les criminels soient des insurgés, des membres des forces de sécurité, des soldats de l'armée nationale congolaise ou des civils. Dans ce contexte, nous saluons la coopération entre la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et les organisations non gouvernementales dans ce pays.

Nous relevons également que le nombre de personnes déplacées et de réfugiés a augmenté jusqu'à atteindre 1 350 000, en raison des divers conflits entre l'armée congolaise et le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) dans la partie orientale de la République démocratique du Congo. Comme on le sait, le Conseil de sécurité et la communauté internationale ont condamné la recrudescence des affrontements, les massacres et les atrocités subis par les civils, aussi bien que les entraves à l'aide humanitaire tentant d'atteindre les camps où se trouvent les personnes déplacées.

Ce qui se déroule en République démocratique du Congo, nous le savons tous, c'est un conflit ethnique qui est devenu particulièrement complexe et difficile, de par sa durée prolongée, sans qu'une solution ou un règlement puisse être entrevu, et du fait de la concurrence des intérêts régionaux et internationaux dans une zone très riche en ressources naturelles.

Dans ce contexte, le différend entre les deux États frères que sont le Rwanda et la République démocratique du Congo et le fait que chacun accuse l'autre de commettre des crimes ont entraîné, malheureusement, une aggravation de la crise humanitaire et sécuritaire dans l'est de la République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région des Grands Lacs. Nous saluons cependant les visites mutuelles et réciproques que se sont rendues des

ministres de ces deux pays, bien que nous regrettions que le Président Kabila et le Président Kagame n'aient pas eu d'entretien direct lors du récent sommet de Nairobi, perdant ainsi une occasion importante qui aurait inévitablement contribué au règlement de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo.

Nous nous félicitons du communiqué commun rendu public par les participants au sommet de Nairobi le 7 novembre 2008 concernant la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, et leur appel à un cessez-le-feu immédiat et à la création d'un mécanisme visant à faciliter un règlement politique de la crise et à s'attaquer à ses causes premières en République démocratique du Congo. Nous félicitons les différents dirigeants de la région et l'Envoyé spécial du Secrétaire général, le Président Obasanjo, qui s'est acquitté de sa mission en se rendant à Goma le 15 novembre et en rencontrant M. Nkunda, lequel a accepté de s'engager à tenir compte des recommandations du Communiqué de Nairobi et des Actes d'engagement de Goma.

Nous nous félicitons également du cessez-le-feu du 18 novembre et de l'abandon de certaines positions occupées jusque-là par le CNDP. Nous espérons que le Représentant spécial du Secrétaire général pourra réaliser de nouveaux progrès dans ses efforts en vue d'une paix durable. À cet égard, nous aimerions saluer la nomination de M. Obasanjo comme Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Nous soutenons ses efforts, dont nous espérons qu'ils parviendront à faire coïncider les points de vue des deux pays frères que sont la République démocratique du Congo et le Rwanda, l'un des principaux facteurs de la résolution du problème en République démocratique du Congo.

Le soutien apporté par la MONUC à l'armée nationale congolaise, les Forces armées de la République démocratique du Congo, dans des lieux tels qu'Ituru et le Sud-Kivu est un fait nouveau positif, et nous aimerions exprimer notre satisfaction et notre soutien aux forces gouvernementales dans leurs efforts pour étendre leur contrôle et leur gestion des ressources naturelles, protéger la population civile, fournir des services dans les domaines de la gestion, de la santé et de la justice dans le cadre du plan d'aide humanitaire pour 2008, et préparer la poursuite de ces services dans le cadre du plan de 2009.

Nous apprécions également les efforts entrepris pour mettre en œuvre les priorités nationales déclarées par le Gouvernement de la République démocratique du Congo. Nous avons noté que la MONUC avait commencé à travailler à certains de ses objectifs, en particulier concernant les Actes d'engagement de Goma et le Communiqué de Nairobi, en étayant les capacités de l'armée nationale congolaise, en menant des projets d'infrastructure et en organisant le retour des personnes déplacées et des réfugiés. Malheureusement, ces efforts, qui s'inscrivent dans la stratégie de l'ONU pour apporter stabilité et sécurité, se sont enlisés du fait des hostilités récentes.

La situation actuelle a rendu très difficile la mission de la MONUC, compte tenu notamment de la poursuite des combats et du conflit et de l'impuissance des forces gouvernementales face à l'avantage relatif des forces insurgées. Nous espérons que le plan de redéploiement et de reconfiguration de la MONUC sera couronné de succès et que le renforcement de ses troupes, récemment décidé par le Conseil, lui permettra de mener sa mission à bien. Cependant, il doit être clair pour nous tous que l'objectif de protéger les civils relève en fait de la responsabilité de l'armée nationale et du Gouvernement du pays.

Pour terminer, nous appelons les dirigeants de la région, et en particulier les Présidents des deux pays frères que sont la République démocratique du Congo et le Rwanda, à exercer des pressions concrètes sur les parties pour qu'elles résolvent le conflit, dont la cause est connue de tous. Cela ne peut se faire qu'avec le soutien des pays voisins et des partenaires internationaux, ainsi que de ceux qui ont un enjeu dans la région des Grands Lacs. Il n'y aura certainement pas de solution militaire, car le problème est de caractère ethnique et économique et ne se limite pas à la partie orientale de la République démocratique du Congo.

Nous aimerions affirmer notre soutien à la proposition du Secrétaire général de proroger le mandat de la MONUC jusqu'au 31 décembre 2009 et de veiller à ce qu'elle dispose de tous les moyens nécessaires pour défendre et protéger les civils dans l'est de la République démocratique du Congo, car c'est dans cette zone du pays que les groupes armés exercent leur contrôle, et non l'État.

Les intentions politiques claires de tous ceux qui ont signé l'Accord de Goma et le communiqué de Nairobi forment la base du succès de la présente mission du Représentant spécial du Secrétaire général

et des initiatives de paix entreprises par des personnalités et organes africains et non-africains.

M. Ripert (France) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour sa présentation du rapport sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Je tiens à lui réaffirmer notre soutien, ainsi qu'à l'ensemble des membres de sa mission et aux forces de maintien de la paix présentes sur le terrain, dans des conditions difficiles. Nous sommes convaincus que sans lui, sans la présence de la MONUC, la situation aurait pu dégénérer et être pire encore que celle que nous avons connue.

Je voudrais saluer également, évidemment, la présence du Ministre des affaires étrangères de la Belgique, comme son engagement constant et celui de son pays sur ce dossier difficile – et nous savons, au sein de l'Union européenne, quel rôle moteur joue la Belgique.

Je voudrais aussi saluer la présence de nos collègues les Représentants permanents de la République démocratique du Congo et du Rwanda.

Il nous semble qu'il faut clarifier et hiérarchiser le mandat de la MONUC. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, après 10 ans de présence en République démocratique du Congo, il est essentiel de passer en revue, en détail, les missions de la MONUC, qui se sont diversifiées au fil des ans. La MONUC est la force de maintien de la paix la plus importante des Nations Unies, mais la République démocratique du Congo est un pays immense, et les défis à relever sont gigantesques. Nous savons que la solution ne sera pas militaire, mais politique. Elle passe par la relance des processus de Goma et de Nairobi, et par la réaffirmation, par toutes les parties, de leur volonté de désarmer, de se désengager et de coopérer. Nous soutenons à cette fin pleinement les efforts du Président Obasanjo, que nous avons eu la chance de rencontrer hier, afin de renforcer la coopération, notamment de l'ensemble des États de la région, dont nous pensons qu'ils doivent eux aussi répondre à l'attente de la communauté internationale et s'impliquer davantage encore dans le processus de paix en cours.

Il faut réaffirmer, dans le mandat de la MONUC, le caractère prioritaire de la protection des civils, en indiquant que les autres missions de la MONUC ne sauraient s'effectuer au détriment de celle-ci. Le témoignage des organisations non gouvernementales,

hier, était accablant. Des crimes ont été commis, des atrocités ont été commises. Nous le savons tous, et nous savons tous, aussi, qu'elles ont été commises et que ces crimes ont été commis par toutes les parties. Les violences sexuelles, les recrutements d'enfants, les pillages, les assassinats ont augmenté dans des proportions dramatiques. Il faut tout faire pour y mettre fin. Cela doit constituer la première priorité de la MONUC, qui doit notamment, selon nous, resserrer son dispositif auprès des camps, voire même, dans certains cas, à l'intérieur même des camps, pour y mener des opérations de dissuasion ou de sécurisation, en liaison, bien sûr, avec les organisations humanitaires internationales concernées.

Il faudra aussi se poser la question de la mise en œuvre de la responsabilité personnelle de ceux qui ont commis et qui continuent de commettre ces crimes contre des populations civiles. Le Procureur de la Cour pénale internationale a déclaré, je cite ses propres mots, suivre la situation de très près – nous l'y encourageons très clairement.

La deuxième priorité de la MONUC devra concerner la démobilisation et le désarmement des groupes armés, ainsi que le contrôle des ressources qu'ils tirent de l'exploitation illégale des ressources naturelles du Congo. Comme le soulignait hier le Représentant spécial, il faut que le lien entre les Forces armées de la République démocratique du Congo et la MONUC soient clarifiés s'agissant de l'action contre les groupes armés. Il nous semble que la MONUC devrait pouvoir conduire seule des opérations défensives contre les groupes armés qui prendraient des initiatives contraires aux processus de Goma et de Nairobi. Cela étant, la MONUC n'a ni les moyens, ni la vocation de se substituer à l'armée congolaise.

Comme l'a souligné le Ministre des affaires étrangères belge, l'exploitation illégale des ressources naturelles est l'une des causes profondes du conflit, et surtout du fait qu'il dure dans le temps. Jusqu'à présent, l'action de la communauté internationale n'a pas été concluante. Nous devons désormais nous attaquer clairement à ce problème, au besoin en adoptant les sanctions qui s'imposent, et en tout cas en demandant à la MONUC d'utiliser autant que faire se peut son déploiement de façon à empêcher ou à décourager les flux de trafic illicite bénéficiant aux groupes armés.

Enfin, la réforme du secteur de la sécurité constitue une priorité importante. La faiblesse des

Forces armées de la République démocratique du Congo, selon l'aveu de son propre ministre de la défense, nuit à la bonne mise en œuvre, par la MONUC, de son mandat. La MONUC doit travailler avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la communauté internationale pour élaborer un véritable plan de reconstruction de l'armée congolaise. L'établissement d'un véritable état de droit en République démocratique du Congo passe par la mise en place d'une armée, d'une justice et d'une police qui soient efficaces et démocratiques. S'agissant des autres missions de la MONUC, celles-ci devront être maintenues dans l'est du pays, mais nous devons prendre en considération les progrès intervenus à l'ouest de la République démocratique du Congo. Un transfert progressif de certaines tâches – promotion de la bonne gouvernance, mise en place d'un système judiciaire – à l'Équipe de pays des Nations Unies et aux partenaires bilatéraux pourrait permettre à la MONUC de concentrer enfin davantage son action à l'est. D'autres recommandations plus précises du Secrétaire général sur la modalité d'un tel transfert pourraient être utiles.

Ma délégation va préparer un projet de résolution qui reprendra les grandes orientations que je viens d'indiquer et prendra naturellement en compte les remarques exprimées aujourd'hui par les membres du Conseil de sécurité, par M. Alan Doss et par les États concernés. Nous savons que tous les membres du Conseil de sécurité partagent la même préoccupation de faciliter la tâche de la MONUC dans le sens d'une plus grande efficacité. Nous ferons tout notre possible pour que les négociations avancent rapidement et de manière constructive.

M^{me} DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Je remercie à mon tour le Représentant spécial, M. Doss, pour ses commentaires et le Ministre des affaires étrangères belge, M. De Gucht, pour sa contribution d'aujourd'hui. Je souhaite également la bienvenue aux représentants de la République démocratique du Congo et du Rwanda.

Les États-Unis sont profondément préoccupés par les récents affrontements dans l'est du Congo, qui ont causé des souffrances humaines considérables et menacent sérieusement de déstabiliser encore la région.

Je voudrais faire simplement quelques remarques dans cette salle aujourd'hui et réserver le reste de mes observations et questions pour les consultations. Je pense qu'il est important d'insister sur deux points.

Premièrement, nous nous félicitons de l'adoption unanime de la résolution 1843 (2008) qui autorise le déploiement de nouveaux contingents dans le cadre de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Nous apprécions le travail accompli par la MONUC dans les conditions les plus difficiles afin de rétablir la stabilité dans l'est du pays et protéger le quart de million de civils qui ont été déplacés, selon les estimations, depuis que les combats intensifs ont débuté fin août. Nous exhortons les États Membres et l'ONU à prendre des mesures concrètes afin d'assurer le déploiement rapide de ces forces complémentaires destinées à la MONUC.

Je signale que, par l'intermédiaire du programme Africa Contingency Operations Training and Assistance (ACOTA), les États-Unis appuient toutes les unités africaines opérant au sein de la MONUC en leur fournissant équipement et formation, et que nous sommes disposés à aider d'autres composantes africaines à se déployer afin de renforcer la structure de la force actuelle. Il est impératif que tous les États Membres appuient les efforts de la MONUC et du Représentant spécial, M. Doss, pour rétablir la stabilité dans l'est du pays.

Deuxièmement, nous voulons répéter l'observation faite par le Secrétaire général : il n'y a pas de solution militaire au conflit dans l'est. Dans ce contexte, nous nous félicitons des récents pourparlers entre les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda. Nous nous réjouissons aussi pleinement de la nomination du Président Obasanjo comme Envoyé spécial du Secrétaire général. Nous l'appuyons pleinement et appelons instamment toutes les parties à coopérer entièrement avec lui dans le cadre des accords qui existent déjà.

M. La Yifan (Chine) (*parle en chinois*) : Je vais également être bref. Je commencerai par remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Alan Doss, pour sa présentation de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo et des activités de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Je voudrais aussi saluer la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères de la Belgique, ainsi que celle des Représentants permanents du Rwanda et de la République démocratique du Congo.

La Chine a suivi de près la situation dans l'est de la République démocratique du Congo et elle constate

avec satisfaction que certains signes d'amélioration se sont manifestés ces derniers jours, notamment le fait que la plupart des parties au conflit ont respecté le cessez-le-feu et que les forces armées de Nkunda ont commencé à se retirer de certaines zones. Nous nous félicitons de cette évolution des choses.

Nous apprécions vivement les bons offices du Secrétaire général et les résultats obtenus par ce dernier, ainsi que par le Président Obasanjo et les pays et organisations régionales concernés. Nous appelons sincèrement toutes les factions en République démocratique du Congo et les parties dans la région à saisir l'occasion offerte par la diminution des tensions dans l'est du pays pour coopérer de bonne foi avec les efforts de médiation de la communauté internationale et pour tenir dûment compte de la stabilité régionale et des intérêts nationaux de la République démocratique du Congo afin de rétablir la stabilité générale dans l'est du pays.

Nous notons que dans son rapport (S/2008/728), le Secrétaire général se dit préoccupé par la situation en matière de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo. Les affrontements dans cette zone ont des causes profondes complexes faisant intervenir des facteurs multiples, dont les divergences politiques, la distribution inégale des ressources économiques et les affrontements entre tribus. Le risque de voir le conflit réapparaître et se propager demeure. Pour parvenir à la paix, les efforts inlassables de toutes les parties restent nécessaires.

Les processus de paix de Nairobi et de Goma ont été lancés au cours du second semestre de 2007 et ont enregistré depuis certains progrès. Nous exhortons les parties concernées à fonder leurs actions sur ces processus et à entamer des négociations et un dialogue pour régler leurs différends, instaurer la confiance entre eux et faire évoluer la région des Grands Lacs vers une paix et une stabilité durables. Nous appuyons les efforts de médiation de l'ONU, des pays africains et des organisations régionales.

Les ressources de l'ONU pour le maintien de la paix sont actuellement mises à rude épreuve; pourtant il y a quelques jours, le Conseil de sécurité a tout de même adopté la résolution 1843 (2008), par laquelle il a décidé d'augmenter les effectifs déployés à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Cette décision montre clairement que la communauté internationale accorde un haut degré de priorité et une

vive attention à la paix et à la stabilité. Nous espérons que la résolution sera mise en œuvre le plus rapidement possible et que les renforts pourront être déployés selon le calendrier prévu.

La MONUC, qui est la plus grande opération de maintien de la paix de l'ONU à ce jour, a fait d'importantes contributions au maintien de la paix et de la sécurité internationales en République démocratique du Congo. Sur le principe, nous sommes d'accord avec la recommandation du Secrétaire général de renouveler le mandat de la Mission et nous espérons que le Conseil de sécurité va entamer ses consultations sur le projet de résolution présenté par la France.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite de l'exposé détaillé fait par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Doss. Nous nous félicitons également de la participation au présent débat du Ministre des affaires étrangères de la Belgique et des Représentants permanents de la République démocratique du Congo et du Rwanda.

Nous demeurons préoccupés par le fait, qu'en dépit de toutes les tentatives pour rétablir la paix et la sécurité, les efforts visant à stabiliser la région de l'est de la République démocratique du Congo ont récemment essuyé des revers importants. La reprise des combats, le 26 août, entre les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) est particulièrement inquiétante, d'autant qu'elle a aggravé la situation humanitaire générale en déplaçant des centaines de milliers de civils, en entravant l'aide humanitaire et en faisant peser une menace sur le personnel des Nations Unies.

La gravité de la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo, notamment les exécutions arbitraires, les viols, la torture et les traitements dégradants, appelle d'urgence une réaction. C'est dans ce contexte que ma délégation a appuyé la reconfiguration de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et le renforcement de ses capacités. Nous serions par conséquent disposés à appuyer la révision générale du mandat de la MONUC et le renforcement de ses règles d'engagement.

Toutefois, nous devons insister sur le fait, qu'à long terme, même des effectifs de Casques bleus supplémentaires ne résoudre pas les causes politiques du conflit. Il est impératif que la communauté internationale consolide et mette en synergie ses efforts

diplomatiques et politiques pour régler les causes sous-jacentes d'un conflit de cette nature. Le seul moyen de sortir de cette crise est de mettre en œuvre une stratégie politique cohérente, avec l'aide constante et concertée du Conseil de sécurité et des États Membres influents de la région.

C'est pourquoi ma délégation s'est félicitée de la nomination de l'ancien Président du Nigéria, Olusegun Obasanjo, comme Envoyé spécial pour l'est de la République démocratique du Congo. De fait, l'attention particulière qu'il accorde à l'instauration de la confiance entre et parmi les différents acteurs présents en République démocratique du Congo et leurs voisins et à l'élimination des menaces à la paix et à la sécurité posées par la persistance de la présence et des activités des groupes armés illégaux dans l'est du pays contribuera à régler certaines des causes profondes du conflit dans cette zone.

Nous voudrions insister sur quelques-unes des tâches importantes auxquelles il convient d'urgence de s'atteler dans les tous prochains jours. Tous les efforts possibles doivent être déployés pour maintenir et accroître la mise en œuvre de l'accord actuel de cessez-le-feu. Il importe au plus haut point de protéger la population civile, mais aussi d'assurer l'accès immédiat de l'aide humanitaire, de mettre en œuvre de manière efficace le mandat de la MONUC et, en particulier, de jeter les bases d'un dialogue et de négociations de paix véritables entre toutes les parties prenantes en République démocratique du Congo. Ma délégation est disposée à contribuer de toutes les manières possibles pour que ces tâches soient menées à bien.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux orateurs précédents qui ont remercié le Représentant spécial, M. Doss, de son exposé. Nous voudrions également souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Belgique et nous féliciter de la participation à la séance d'aujourd'hui des Représentants permanents de la République démocratique du Congo et du Rwanda.

Nous estimons, nous aussi, qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit. Le Conseil et tous les membres de la communauté internationale doivent, par conséquent, continuer d'exhorter toutes les parties à reprendre le processus politique dans le cadre des processus de Nairobi et de Goma. Le succès à long terme du processus de paix dans l'est de la République démocratique du Congo ne dépendra pas seulement de

la volonté politique soutenue de tous les acteurs concernés, mais également de l'appui continu des partenaires internationaux de ce pays.

En ce qui concerne la question des groupes armés illégaux présents dans l'est de la République démocratique du Congo, nous voudrions souligner que leur existence et leurs activités demeurent un problème fondamental qui mérite d'urgence l'attention. Toutes les parties doivent appliquer sans attendre l'ensemble des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 1794 (2007), déposer les armes et mettre en œuvre volontairement et sans autre délai ni conditions préalables le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), de son côté, devrait maintenir son appui en ce sens.

Le fait que certains États voisins soient impliqués pourrait compliquer plus avant la situation et aggraver les tensions existant dans la région. Nous reconnaissons en même temps que la question des réfugiés et ses répercussions sur les États voisins pourrait naturellement s'avérer un élément de pression supplémentaire en faveur d'une intervention extérieure. Les voisins immédiats des provinces du Kivu ont déjà suffisamment de problèmes à régler de leur côté pour n'avoir pas en plus à se préparer à faire face à une crise humanitaire massive. En outre, les combats et l'instabilité pourraient aussi déborder au-delà de la frontière, ce qui aggraverait encore les tensions dans la région. Toutes les mesures nécessaires devraient donc être prises pour régler la question du débordement des frontières conformément au cadre en place.

Nous continuons d'appuyer les bons offices du Secrétaire général, et en particulier de son Envoyé spécial, pour travailler avec les dirigeants de la région à la recherche d'une solution aux problèmes sous-jacents du conflit. Nous sommes convaincus que l'Envoyé spécial continuera d'utiliser son autorité avisée pour inverser l'escalade actuelle et coordonner la pleine mise en œuvre du Communiqué de Nairobi et de l'Accord de Goma.

Pour ce qui est de la question du mandat de la MONUC, nous appuyons la recommandation du Secrétaire général de le proroger de 12 mois. Nous pensons aussi, comme le Secrétaire général, que le mandat de la MONUC devrait être soigneusement revu au cours de la prochaine période couverte par le mandat. Dans ce contexte, nous voudrions souligner

qu'il importe de maintenir la question de la protection des civils au centre du prochain mandat de la MONUC. Nous voudrions aussi souligner qu'en vertu de la résolution existante du Conseil, la MONUC a pour mandat d'utiliser tous les moyens nécessaires pour protéger les civils exposés à la menace imminente de violences physiques. Nous avons bon espoir que l'augmentation temporaire des effectifs militaires, en application de la résolution 1843 (2008), permette à la MONUC de renforcer sa capacité de protéger les civils.

Enfin, alors que notre attention est essentiellement retenue par le problème dans les provinces du Kivu, nous devrions également rester vigilants en ce qui concerne les conditions de sécurité dans d'autres parties du pays. Il est important que le Conseil veille à ce que le déploiement des ressources de la MONUC, principalement dans l'est du pays, ne crée pas un vide sécuritaire dans d'autres régions qui pourraient alors devenir vulnérables à une éventuelle flambée de violence.

M. Hoang Chi Trung (Viet Nam) (*parle en anglais*): Je voudrais remercier le Sous-Secrétaire général Alan Doss pour son exposé. Ma délégation remercie également le Représentant permanent de la République démocratique du Congo de sa présence et de sa déclaration. Nous saluons la présence de S. E. le Ministre des affaires étrangères de la Belgique, ainsi que du Représentant permanent du Rwanda, à la séance d'aujourd'hui.

Le Viet Nam est profondément préoccupé par la détérioration alarmante de la situation humanitaire et des conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo. Cela constitue un sérieux revers pour les processus de Goma et de Nairobi, et le conflit a pris des dimensions régionales. Nous sommes particulièrement préoccupés par les atrocités et les graves atteintes aux droits fondamentaux dont sont victimes des civils, notamment des femmes et des enfants, dans les zones de conflit. Nous nous félicitons de ce que la délégation belge ait pris l'initiative d'organiser hier une réunion selon la formule Arria, consacrée à la République démocratique du Congo. Au cours de cette séance, de graves préoccupations ont été exprimées concernant la gravité de la situation humanitaire, notamment eu égard à la violence sexuelle et sexiste et au recrutement d'enfants.

Les processus de Goma et de Nairobi sont le seul cadre à même d'instaurer une paix durable et la stabilité dans la sous-région. Nous considérons que la

République démocratique du Congo et le Rwanda devraient prendre conjointement des mesures de confiance pour désamorcer la crise actuelle et faciliter la recherche d'une solution politique globale au conflit.

Nous estimons que toutes les parties prenantes en République démocratique doivent renoncer à la violence et aux options militaires, relancer sérieusement le processus de Goma et prendre des mesures actives en réponse à la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation de l'est de la République démocratique du Congo. Nous saluons les efforts déployés par le Secrétaire général et les dirigeants de l'Union européenne et de l'Union africaine dans le cadre d'une mission de bons offices pour faciliter la recherche d'une solution durable et globale. Nous accueillons avec satisfaction les conclusions du Sommet de Nairobi, la déclaration conjointe du 7 novembre et la nomination par le Secrétaire général de son Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs. Nous espérons que cela contribuera à relancer les processus de Goma et de Nairobi.

Le Viet Nam tient à réaffirmer son appui à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) dans l'accomplissement des fonctions qui lui incombent. Nous prenons également note des efforts de la MONUC pour aider à juguler les récents affrontements, protéger les civils et améliorer les capacités des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC).

Cependant, nous estimons que la MONUC pourrait encore améliorer ses résultats. Elle devrait mieux s'acquitter de sa responsabilité principale, à savoir la protection des civils, notamment après son renforcement conformément à la résolution 1843 (2008). Nous pensons que, dans les limites des ressources dont elle dispose actuellement, la MONUC devrait tirer le meilleur parti de son déploiement et de sa reconfiguration et améliorer la coopération et la coordination avec les FARDC afin de garantir la bonne exécution de son mandat, notamment dans le domaine de la protection des civils dans l'est de la République démocratique du Congo.

M. Mantovani (Italie) (*parle en italien*) : D'emblée, je voudrais me féliciter de la présence parmi nous de Son Excellence le Ministre des affaires étrangères de Gucht et du Représentant spécial Doss, ainsi que de la présence des Représentants permanents

de la République démocratique du Congo et du Rwanda.

Nous sommes tous bien conscients de ce que la solution au conflit dans l'est de la République démocratique du Congo devra être politique et avoir l'appui de toutes les parties prenantes au niveau régional. La réunion d'hier, tenue selon la formule Arria, a très clairement montré qu'au-delà des appels à un rôle plus important et efficace de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) sur le terrain, le nouveau rôle de l'ONU sur le plan politique suscite de plus en plus d'intérêt et d'attentes de la part des associations locales et des organisations de la société civile internationales, qui s'appuient sur les initiatives du nouvel Envoyé spécial, l'ancien Président Obasanjo.

Il est essentiel que le Conseil de sécurité pèse de tout son poids pour soutenir l'action de ce dernier. À cet égard, un message politique adressé par l'intermédiaire de notre résolution sur le renouvellement de la MONUC sera aussi important, voire plus important, que nos décisions relatives au mandat de la Mission. Ce message devrait être préparé en temps voulu avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général.

Comme l'a mis en évidence le dialogue d'hier avec la société civile, nous devons répondre aux attentes des populations dont les vies sont affectées par le conflit. Les habitants des Kivus ont tout à fait conscience des contraintes objectives de la MONUC. Néanmoins, comme nous l'avons entendu hier, ils se demandent pourquoi la MONUC, qui a pourtant un mandat humanitaire clair et bien structuré et des forces à sa disposition, donne parfois l'impression d'un manque de cohésion et de détermination.

Le but premier du Conseil de sécurité devra être d'inverser cette perception. Pour ce faire, le Conseil devrait affirmer plus clairement le principe selon lequel la priorité numéro un de la Mission est la protection des civils. Il sera important d'indiquer clairement, dans le texte de notre nouvelle résolution, ce que cette tâche implique en termes de création de couloirs humanitaires et de protection active des droits de l'homme.

La MONUC devrait être un instrument de lutte contre l'impunité, sans exception et devrait en particulier dénoncer les violations les plus graves commises lors des dernières vagues d'affrontements. Comme l'a rappelé le Secrétaire général dans son

rapport, ceux qui ont commis des crimes internationaux doivent savoir que la justice internationale sera appliquée, y compris par l'intermédiaire de la Cour pénale internationale.

Cependant la MONUC devrait aussi, à l'appui de ses objectifs humanitaires, contribuer aux efforts pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'instabilité. Il y a lieu de lui confier un plus grand rôle dans l'appui à la création d'une armée nationale crédible, tout en préservant sa neutralité en tant que force de maintien de la paix des Nations Unies.

M. Shcherbak (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la participation à la réunion du Ministre belge des affaires étrangères, Karl de Gucht, et des représentants de la République démocratique du Congo et du Rwanda. Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, Alan Doss, de son exposé très complet sur les activités de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et sur la situation dans ce pays.

La Fédération de Russie appuie les initiatives diplomatiques de la communauté internationale visant à stabiliser la situation dans l'est du pays. Il est extrêmement important d'empêcher toute nouvelle escalade des tensions et leur extension à la sous-région. Nous sommes convaincus qu'il ne peut y avoir de solution armée au problème du Congo. La seule et unique voie est celle du dialogue et du retour des parties à la pleine mise en œuvre des accords de paix auxquels elles étaient arrivées à Nairobi et à Goma. Nous exhortons les unités armées du Congrès national, sans conditions préalables, à respecter le cessez-le-feu, à se retirer sur les positions antérieures au 28 août et à reprendre l'application de l'accord de Goma.

Les efforts collectifs déployés par les pays de la région des Grands Lacs en vue de résoudre cette crise revêtent une importance particulière. Il est essentiel de rétablir un climat de confiance entre le Congo et le Rwanda, notamment en utilisant le mécanisme de facilitation mis en place par M. Obasanjo et M. Mkapa. Nous constatons que les efforts des Envoyés spéciaux produisent déjà des résultats positifs considérables.

À notre avis, dans le pays, le Gouvernement devrait accélérer les efforts multilatéraux pour régler la crise, y compris par une activité plus soutenue pour résoudre le problème posé par la présence de troupes des Forces démocratiques de libération du Rwanda sur le territoire de la République démocratique du Congo.

Le meilleur moyen de sortir de la phase aiguë de la crise serait de mettre en œuvre le plan de désengagement proposé par la MONUC et la feuille de route conformément aux décisions du sommet des pays de la région réunis à Nairobi.

Le conflit dans l'est du Congo comporte de multiples facettes, et il est clair que des mesures timides ne produiront pas les résultats escomptés. Afin de rétablir une stabilité durable, il faut suivre une approche vaste et globale, reposant sur un large éventail d'instruments politiques, militaires, économiques et juridiques. Parmi ceux-ci, surtout, les négociations bilatérales et multilatérales; la médiation; le maintien de la paix, avec la pleine exploitation par la MONUC de son mandat, conformément à l'Article VII de la Charte des Nations Unies; la traduction en justice des responsables de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre dans l'est de la République démocratique du Congo; l'accroissement de l'assistance militaire, économique et humanitaire au pays; et le renforcement du suivi de l'application du régime de sanctions imposées par le Conseil de sécurité.

L'une des tâches essentielles est d'intensifier l'aide apportée au Gouvernement pour constituer une armée nationale capable d'assurer la sécurité dans les provinces éloignées du centre, ainsi que pour réformer le secteur de la sécurité.

Dans l'ensemble, nous sommes d'accord avec les conclusions du rapport du Secrétaire général (S/2008/728) et avec les recommandations concernant les mesures immédiates à prendre pour favoriser le rétablissement de la paix dans l'est du pays.

En ce qui concerne le mandat de la MONUC, nous pensons que la Mission dispose déjà d'un éventail approprié de tâches. En vertu de la résolution 1843 (2008), la composante militaire de la Mission est sensiblement renforcée. La proposition de renforcer encore le mandat doit à notre avis être minutieusement examinée, en tenant compte des vues des pays fournisseurs de contingents. Le Conseil de sécurité doit prendre des décisions bien mesurées sur la question de savoir s'il faut donner aux soldats de la paix des Nations Unies le pouvoir de recourir de manière indépendante à la force coercitive contre des groupements armés étrangers sur le territoire de la République démocratique du Congo.

Pour terminer, ma délégation signale qu'elle est prête à travailler de manière constructive à un projet de

résolution du Conseil prorogeant pour une nouvelle période d'un an le mandat de la Mission.

Le Président (*parle en espagnol*): Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Costa Rica.

Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Alan Doss, pour son exposé informatif et je profite de sa présence ici pour rendre hommage à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour ses efforts au cours des derniers mois. Je remercie également le Ministre des affaires étrangères de la Belgique, M. Karel de Gucht, pour sa présence parmi nous.

La réunion organisée selon la formule Arria hier a donné aux membres du Conseil l'occasion de réfléchir sur la tragédie en cours dans la République démocratique du Congo. La communauté internationale et, en particulier, le Conseil, ont la responsabilité de protéger les personnes qui souffrent des conséquences de la violence en République démocratique du Congo. Le Conseil a la responsabilité de protéger les femmes et les jeunes filles, qui sont les principales victimes des pires formes de violence découlant du climat d'impunité qui règne dans les Kivus. De même, nous avons la responsabilité de protéger les enfants qui sont recrutés de force par les milices. Enfin, nous avons la responsabilité de protéger plus de 1 350 000 personnes déplacées.

Le Conseil a des responsabilités clairement établies et, à présent, il nous faut examiner les mesures nécessaires pour qu'il s'acquitte de ces responsabilités. Le Conseil a fait un premier pas en autorisant le déploiement de forces supplémentaires, répondant à une demande formulée par M. Doss et que le Costa Rica a appuyée dès le départ. Outre les renforts militaires, ma délégation pense que le Conseil doit analyser attentivement le mandat de la Mission et sa mise en œuvre sur le terrain, en particulier du fait de l'effondrement des Forces armées de la République démocratique du Congo dans les Kivus.

Nous saluons la déclaration du Secrétaire général au paragraphe 60 du rapport (S/2008/728), selon laquelle la MONUC agira en faveur de la protection des civils, ce qu'a réaffirmé le Représentant spécial, M. Doss, à plusieurs reprises. La priorité de la MONUC doit rester la protection des civils, et ma délégation appuiera les efforts visant à renforcer le mandat à cette fin.

D'autre part, nous considérons que l'exploitation et le commerce illégaux des minéraux sont l'un des facteurs qui permettent aux milices illégales de se maintenir dans la zone. Le Conseil doit examiner sous quelles formes la Mission peut aider à lutter contre ce problème. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo doit assumer ses responsabilités à cet égard et prendre les mesures nécessaires pour empêcher que les éléments de ses Forces armées collaborent avec les milices illégales dans l'exploitation et le commerce illégaux de minéraux. Les pays voisins ont également des responsabilités à cet égard et doivent empêcher que leurs territoires ne soient utilisés pour le commerce illégal des ressources de la République démocratique du Congo.

Ma délégation se réjouit des informations fournies par le rapport du Secrétaire général concernant l'appui de la MONUC aux opérations des Forces armées de la République démocratique du Congo dans le nord-est, dans la Province orientale, dont l'objectif est de contenir la menace représentée par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). À maintes reprises, notre pays s'est dit préoccupé par la situation des civils dans cette zone et a indiqué qu'il importe que la MONUC s'y déploie pour les protéger.

Nous prenons note des déclarations faites par les dirigeants de la LRA concernant leur intention de signer l'accord final de Juba avant la fin du mois. Nous espérons que cette fois cela se concrétisera, et nous demandons instamment à M. Kony de signer l'accord le plus rapidement possible.

Pour terminer, j'aimerais dire que nous sommes préoccupés par les informations faisant état d'actes de répression politique et de violations des droits de l'homme de la part des forces de sécurité publiques de la République démocratique du Congo. Nous demandons instamment aux autorités congolaises de prendre les mesures qui s'imposent à cet égard, en particulier pour combattre l'impunité.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant du Rwanda.

M. Nsengimana (Rwanda): Monsieur le Président, ma délégation vous remercie d'avoir organisé la présente séance sur la situation en République démocratique du Congo et de l'avoir invitée à y participer. Ma délégation se réjouit de la

présence de S. E. M. le Ministre des affaires étrangères du Royaume de Belgique. Ma délégation salue et remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Alan Doss, pour son rapport, et elle remercie le Secrétaire général pour ses efforts visant à trouver une solution appropriée au problème, notamment par la nomination de S. E. le Président Obasanjo, comme son Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs.

Ma délégation salue les efforts des chefs d'État des pays de la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), et notamment les conclusions de la réunion du 7 novembre à Nairobi et les conclusions de la réunion de la CDAA du 9 novembre. Elle remercie également le secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs pour son action.

Toute solution au problème de sécurité en République démocratique du Congo repose sur la volonté politique ferme, et sur une information correcte sur la réalité qui prévaut en République démocratique du Congo, particulièrement dans l'est de ce pays.

Pour parvenir à bénéficier d'une information correcte, le Conseil de sécurité devrait s'ouvrir à une information aussi complète que possible et éviter des réunions pas suffisamment diffusées, donnant la parole à des invités dont la position anti-rwandaise est connue, en l'absence même de la délégation rwandaise, comme cela a été le cas hier après-midi.

Les dangers de pareilles pratiques sont la désinformation du Conseil de sécurité conduisant au risque de résolution biaisée, la contradiction avec les efforts de recherche de solution sur le terrain, la perpétuation des problèmes horribles dont souffrent les populations de la République démocratique du Congo, de même que la continuité des dépenses qui pourraient autrement servir à d'autres fins.

Ma délégation voudrait bénéficier de son droit de réponse aux affirmations mensongères faites hier à l'encontre du Rwanda lors de la séance du Conseil de sécurité sur la République démocratique du Congo.

Elle souhaite bénéficier, de la part du Conseil de sécurité, de l'occasion de le faire dans une réunion de même format et, si possible, en face des spécialistes politiquement motivés qui étaient invités afin que le Conseil de sécurité ait l'information correcte.

Ma délégation réaffirme la volonté du Rwanda d'apporter sa contribution à la résolution du problème de la sécurité en République démocratique du Congo. Cette solution ne peut que consister à enrayer la cause profonde de cette situation, à savoir la présence des ex-Forces armées rwandaises/Interhamwe et des Forces démocratiques de libération du Rwanda qui tuent, violent, engagent des enfants soldats et espions, vivent sur le dos de la population et de l'exploitation des ressources minières de la République démocratique du Congo. Je rappelle, à cet effet, la résolution 1804 (2008) du Conseil de sécurité, qui reste, jusqu'à présent, lettre morte. La solution de ces problèmes ne sera possible que par la mise en œuvre des accords déjà signés, et ils sont nombreux.

Ma délégation se réjouit des actions en cours entre le Rwanda et la République démocratique du Congo, des actions des pays de la région des Grands Lacs et des actions du Secrétaire général et du Conseil de sécurité, notamment à travers la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Alan Doss, et l'Envoyé spécial du Secrétaire général, le Président Obasanjo. Ma délégation se réjouit également des efforts de toute la communauté internationale en vue de trouver une solution à cette terrible situation.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 40.